



## Commune de La Bruyère AVIS À LA POPULATION

### RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE GEMBOUX et EGHEZEE

Projet de catégorie B

(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

#### DEMANDEURS:

Nosse Moulin Chaussée de Wavre 37, 5030 Gembloux

Aspiravi Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke

Eneco Wind Belgium Chaussée de Huy 120 A (Ferme des 4 Sapins) - 1300 Wavre

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par la coopérative Nosse Moulin et les sociétés Aspiravi et Eneco Wind Belgium en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **4 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 6 MW, d'une cabine de tête et de ses accessoires sur le territoire des communes de **Gembloux et Eghezée**, à l'Ouest de la E411.

Nosse Moulin, Aspiravi et Eneco Wind Belgium vous invitent à participer à la réunion d'information organisée

**le 16 mai 2024 à 20 h**

**à l'école**

**située Rue de la Place 2B - 5031 Grand-Leez**

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences sur l'environnement ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude CSD Ingénieurs Conseils SA, Avenue Prince de Liège 72 à 5100 Namur.

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit au Collège communal de Gembloux (parc d'Epinal 5030 Gembloux) en y indiquant ses nom et adresse, et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Xavier Houdry, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke ou par mail : [info@aspiravi.be](mailto:info@aspiravi.be).

La Bruyère, le 30 avril 2024.

Pour le Collège,

Yves Groignet  
Directeur général



Yves Depas  
Bourgmestre